

ASSEMBLÉE NATIONALE1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 71

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à procéder à des euthanasies.

A l'heure où notre pays procède à d'immenses sacrifices pour « sauver des vies », comme aime à le rappeler le gouvernement, le calendrier ne semble pas très bien choisi pour débattre sereinement de la légalisation de l'euthanasie.